

RECTORAT  
DPATE 2  
Bureau de gestion des agents non titulaires  
  
2022-2023

Affaire suivie par :  
Catherine BACHOTET  
Tél : 0262481041  
Mél : catherine.bachotet@ac-reunion.fr  
Affaire suivie par :  
Roxane MACRE  
Tél : 0262481148  
Mél : roxane.macre@ac-reunion.fr

24 avenue Georges Brassens  
CS 71003  
97743 ST DENIS CEDEX 9

Saint-Denis, le **12 MAI 2023**

La rectrice

à

Mesdames, Messieurs  
Les Chefs d'établissement public  
Les Chefs de division et de service  
Le Directeur de l'EAFC  
Le DRAJES  
Le Directeur de l'ONISEP  
Le Chef du SAIO  
Le Médecin conseiller technique  
L'Infirmière conseillère technique  
La Conseillère technique du service social  
Le DRAFPIC  
Les Directeurs de CIO  
Les Inspecteurs de l'éducation nationale  
du premier et second degrés chargés d'une  
circonscription

**Objet : Appréciations sur la manière de servir des agents contractuels administratifs, techniques, sociaux et de santé**

Je vous saurais gré de bien vouloir remplir et signer la fiche d'évaluation jointe en annexe pour chacun **des agents contractuels en contrat à durée déterminée** affectés dans vos services, à l'exception des contractuels ATTEE des EPLE.

J'attire votre attention sur les points suivants :

- Lorsqu'un agent contractuel ne donne pas satisfaction dans l'exercice de ses fonctions, il convient de signifier à l'intéressé(e), dès la constatation d'une dégradation dans sa manière de servir, les observations nécessaires **par écrit**.
- Les intéressé(e)s devront obligatoirement prendre connaissance des appréciations formulées sur le document ci-joint, et le signer.

Je tiens à souligner l'importance de cette évaluation qui doit me permettre, d'une part, de juger de la qualité des prestations des agents et, d'autre part, d'autoriser éventuellement les renouvellements des contrats sur des fonctions similaires, autres ou supérieures.

Je vous invite donc à préciser le détail des missions exercées et de m'adresser une fiche de poste en complément.

Concernant **les agents contractuels en contrat à durée indéterminée**, ils font l'objet d'une évaluation suite à un entretien professionnel qui donne lieu à un compte rendu établi selon le modèle utilisé pour les personnels

titulaires, ainsi que d'un compte rendu d'entretien de formation.

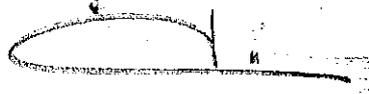
Cet entretien porte sur les résultats professionnels de l'agent au regard des objectifs qui lui ont été assignés et des conditions d'organisation et de fonctionnement du service dont il relève.

Pour de plus amples informations, je vous invite à vous appuyer sur la circulaire rectorale n° 1045 du 20/04/2023 relative à l'entretien professionnel, à la liste d'aptitude pour l'accès aux corps des AAE et des SAENES – campagne 2023.

Les fiches d'évaluation et les comptes-rendus de l'entretien professionnel accompagnés des fiches de poste devront être retournés au Rectorat - DPATE II - bureau des agents contractuels au plus tard le 30 juin 2023.

Mes services sont à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Pour la Rectrice et par délégation,  
le Chef de la division  
des personnels administratifs  
techniques et d'encadrement



Nicolas GUILLARD